



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 07 juillet 2025
N°2025_14779_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur la filière aéronautique et spatiale (FAS)

Service producteur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), direction des statistiques d'entreprises, division enquêtes thématiques et études transversales

Opportunité : avis favorable émis le 3 octobre 2024 par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 30 avril 2025 (commission « Entreprises »).

Commission	Entreprises
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2025-2026 et 2028-2029
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête « Filière aéronautique et spatiale » (FAS) est une extension au territoire français de l'enquête « Filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest » (FAS GSO) qui a obtenu le label d'intérêt général pour les années de collecte de 2014 à 2018, renouvelé en 2019 jusqu'en 2023 et assorti du caractère obligatoire. L'enquête FAS-GSO n'a pu avoir lieu en 2020 du fait des conditions exceptionnelles liées au Covid.

En 2021, l'enquête FAS a été exceptionnellement étendue à l'ensemble du territoire national pour répondre à une demande très forte portant sur l'impact de la crise sanitaire sur la filière. À compter de 2024, elle a été intégrée au dispositif des enquêtes Filières. À ce titre, l'enquête FAS est désormais nationale et couvre l'ensemble de la France, DOM inclus.

Cette enquête a deux objectifs :

1. délimiter le périmètre de la filière aérospatiale en France qui s'étend au-delà du seul secteur de la construction aéronautique et spatiale (activité 30.30Z), et mesurer le poids de cette filière dans l'économie ;

2. collecter l'information statistique nécessaire à la description de son fonctionnement dans un contexte économique, écologique et technologique en forte évolution.

L'utilisation des nomenclatures d'activités et de produits ne permet pas de définir à elle seule le périmètre de la filière économique étudiée. L'exploitation des enquêtes statistiques et déclarations administratives existantes ne fournit pas les données détaillées des segments de la filière. L'enquête Filière permet ainsi d'obtenir ces nouvelles informations.

Un comité de concertation s'est déroulé en juin 2024. Il rassemblait les pôles de compétitivité de l'aéronautique et du spatial, le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas), le Centre national d'études spatiales (Cnes), des services ministériels et régionaux ainsi qu'une enseignante-chercheuse. Par ailleurs, les responsables de l'enquête « Impact des activités spatiales en Guyane » (IAS) ont été contactés dans le but de coordonner les deux enquêtes et leurs questionnements.

Pour la prochaine édition, la collecte est prévue de septembre 2025 à janvier 2026 auprès de 13 000 unités légales environ. Le temps de réponse médian estimé est de 35 minutes. Les unités peuvent répondre par Internet *via* le portail Platine (le nouvel outil de collecte par Internet et de gestion des contacts) ou sous forme papier pour les enquêtés qui le souhaitent.

Les utilisateurs potentiels sont les unités du service statistique public, les chercheurs, les professionnels du secteur, les administrations de l'État (Direction générale des entreprises par exemple), le Centre national d'études spatiales (Cnes), la presse économique, etc. Les données individuelles seront mises à disposition *via* le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Par ailleurs, la meilleure connaissance du contour de la filière donnera des outils pour la production d'études au niveau régional. Les premières publications sont prévues dans un *Insee Première* et un *Insee Résultats* au deuxième semestre 2026.

Justification de l'obligation :

L'enquête FAS a pour objectif de délimiter le contour de la filière aéronautique et spatiale en caractérisant le rôle et le positionnement des acteurs de la filière, c'est-à-dire les donneurs d'ordres (Airbus, Thalès, Safran, etc.) et toute la chaîne d'approvisionnement constituée par les sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services, fabricants de pièces, d'équipements électriques et électroniques, consultants en ingénierie, bureaux d'études, etc.

L'enquête FAS vise également à analyser l'activité économique de la filière et son internationalisation, et à mesurer les adaptations et perspectives d'une filière qui connaît des mutations importantes, qu'elles soient économiques, écologiques ou technologiques : décarbonation et fabrication d'avions ultra-sobres, cybersécurité, innovation et digitalisation, souveraineté, diversification vers d'autres marchés ou encore difficultés de recrutement.

Le service enquêteur demande le label d'intérêt général pour une durée de cinq ans, permettant de couvrir deux millésimes de l'enquête. Par ailleurs, les informations demandées dans cette enquête n'étant pas produites par les sources administratives existantes ou par d'autres enquêtes du système statistique public, il est très important d'atteindre un taux de réponse à l'enquête satisfaisant. Ainsi, le caractère « obligatoire » est demandé, afin de favoriser un nombre de réponses élevé.

~~~

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

#### **Remarques générales**

- Le Comité constate que l'examen de ce dossier s'inscrit dans la démarche engagée par l'Insee en vue de mettre en place un système cohérent de suivi économique de certaines filières de production clairement identifiées. D'un point de vue statistique, ce dispositif repose sur une articulation entre une collecte triennale d'indicateurs à dominante qualitative et un

suivi annuel fondé sur l'exploitation de sources administratives. Compte tenu de ce cadre englobant, le Comité souhaite être informé, lors du prochain examen d'une enquête filière, du bilan que le service aura tiré des expériences précédentes, sur des filières différentes, afin de capitaliser sur les enseignements tirés de chaque enquête. Le service pourra également répondre, à cette occasion, aux différentes recommandations du présent avis et joindre au dossier le document, en cours de rédaction, de présentation du socle commun des différentes enquêtes, ainsi qu'un document lié au suivi économique annuel par des sources administratives.

- Le Comité prend d'ores et déjà acte des éléments suivants :
  - La comparaison entre les filières sera possible, leur poids économique respectif étant évalué à partir de la valeur ajoutée, notamment du fait que :
    - la taille de l'échantillon, constante selon les filières, ne devrait pas affecter la comparabilité entre filières. Le maintien de cette taille implique l'intégration dans la collecte auprès des filières ayant un nombre d'acteurs plus faible, d'unités qui seraient considérées comme trop éloignées pour des filières ayant plus d'acteurs. Le Comité demande que ce point spécifique soit documenté.
    - la définition de l'amont d'une filière est générique et cohérente entre celles-ci, tout en pouvant être adaptée à la marge dans des cas à documenter.
  - Le projet de facturation électronique pourrait, à terme, permettre d'alléger la collecte.
- Le Comité observe que l'enquête portant sur la filière aéronautique et spatiale présente néanmoins certaines spécificités, dans la mesure où elle s'inscrit dans la durée, faisant suite à une première collecte nationale réalisée en 2021 et à des enquêtes régionales menées depuis 1982. Elle bénéficie en outre d'un appui marqué de la part des organisations professionnelles.
- Le Comité salue l'intégration des départements d'outre-mer dans le champ de l'enquête. Il encourage par ailleurs la poursuite des travaux avec le service en charge de l'enquête sur l'Impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise (IAS), dans une optique de lisibilité globale du dispositif d'enquête pour cette région, de cohérence des résultats et d'optimisation de la charge de collecte.
- Le Comité invite le service à élargir, pour l'ensemble des filières, la concertation aux organisations interprofessionnelles et aux syndicats de salariés, en particulier ceux représentés au sein du Comité. S'agissant de l'enquête portant sur le secteur aérospatial, cette concertation pourrait utilement inclure l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera). Le Comité note par ailleurs positivement la démarche qui a été menée via le Cnis pour déterminer le thème de la prochaine enquête filière, et invite le service à la renouveler pour l'enquête filière de 2029.

## **Méthodologie**

- Afin de faciliter la délimitation du champ de collecte, le Comité invite le service à instruire l'opportunité d'ajouter dans le dispositif Enquête sectorielle annuelle (ESA) – Enquête annuelle de production (EAP) une question d'appartenance à l'une des filières suivies.
- Dans la perspective d'exploitations régionales, et de publications régionales coordonnées, sous réserve des résultats des calculs de précision, le Comité suggère au service de tenir compte du critère régional dans le suivi de la collecte, et lui demande d'examiner les éventuels biais liés à la restriction à un maximum de 10 établissements par unité légale.
- Le Comité sera intéressé par les travaux permettant une meilleure appréhension des champs théorique et observé de l'enquête (appartenance ou non au champ des unités légales appartenant à une entreprise du secteur, liens entre les probabilités de réponse et l'appartenance au champ...). Il demande au service de s'assurer que la non-reconduction de

l'enquête non-répondant ne conduira pas à altérer, par rapport à la précédente enquête, la capacité à corriger la non-réponse.

- Le Comité demande à être informé, lors du prochain examen, d'un bilan des opérations d'apurement et de l'impact de ces dernières sur les résultats définitifs de l'enquête.

#### Questionnaire

- Le Comité invite le service à évoquer, dans les prochaines réunions de concertation, et lors de prochains tests, l'opportunité d'enrichir le questionnaire de questions ou modalités portant sur les difficultés des entreprises à « garder » les personnes recrutées sur le moyen/long terme et sur les pratiques en matière de rémunérations, ainsi que l'opportunité de préciser la question relative au recours à l'intelligence artificielle (par exemple à l'aide d'exemples du secteur).

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale (FAS), et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années de collecte 2025-2026 et 2028-2029.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL